

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT INDIRECT DE
PRESTATION DE SERVICE POUR LA COMMUNICATION DU CHÂTEAU DE BAC-
SAINT-MAUR SUR LE SITE 1001 SALLES ET CE POUR UNE DUREE D'UN AN**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la prestation de communication proposées par le traiteur France Evénement auprès de la société 1001SALLES au regard du prix et des prestations proposées ;

Considérant que la société 1001SALLES répertorie des salles d'événements telles que le Château de Bac St Maur et constitue une vitrine de communication avantageuse pour la commune ;

Considérant qu'il est proposé que la rémunération du prestataire soit assurée par le traiteur France Evènement qui figure parmi les traiteurs œuvrant au château de Bac St Maur ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société *France Evénement* un contrat de prestation de service par lequel la société référence *le Château de Bac St Maur*, propriété communale, sur le site internet 1001SALLES, en fait la promotion en tant que lieu de réception et utilise à cette fin le nom de « château de Bac St Maur » ainsi que des visuels photographiques fournis ou validés par la commune.

ARTICLE 2 : Précise que la rémunération du prestataire 1001 SALLES est indirecte puisqu'incluse dans les prestations que France Evènement facturera à ses clients locataires du Château de Bac St Maur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, 16 JUL 2026

DEC 2026_100
Le Maire
Luc RAVET
62840